

	CAHIER DES CHARGES DES MASTERCLASS	Réf. :
		IE : Version : V1

I. CONTEXTE

C'est une formation spécialisée uni ou multidisciplinaire, obéissant à des exigences scientifiques et pédagogiques, organisée sous l'égide de la faculté de médecine de Sousse (FMSO). Cette formation certifiante est destinée à un nombre restreint de participants et cible des objectifs spécifiques.

L'apprentissage en Masterclass est coordonné par des enseignants universitaires de la FMSO, et s'inscrit dans le cadre du développement professionnel continu (DPC).

La Masterclass cible l'acquisition et l'amélioration des compétences des participants pour un perfectionnement des tâches professionnelles. La stratégie d'apprentissage est basée sur les besoins professionnels des participants et/ou des autorités sanitaires et comprend des méthodes de pédagogie active, centrées sur les apprenants.

II. OBJECTIFS DES MASTERCLASS :

- Améliorer des compétences spécifiques des apprenants dans un domaine donné.
- Assurer un développement professionnel continu répondant à un besoin émergent du système de santé.

III. PUBLIC CIBLE DES MASTERCLASS :

- Les titulaires d'un diplôme de Docteur en Médecine, en Pharmacie, en Médecine Dentaire, ou d'un diplôme reconnu équivalent.
- Les étudiants du TCEM en Médecine, en Pharmacie ou en Médecine dentaire.
- Les Doctorants inscrits à une école ou une commission doctorale (PhD).
- Les titulaires d'une licence en Science de la santé.
- Les titulaires d'un diplôme universitaire, dont la nature est en rapport avec le domaine de formation.
- Le personnel administratif des Facultés de Médecine, de Pharmacie, de Médecine Dentaire et des autres établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

	CAHIER DES CHARGES DES MASTERCLASS	Réf. :
		IE : Version : V1

IV. INTERVENANTS D'UNE MASTERCLASS :

Pour chaque Masterclass, il faut préciser :

- Le ou les coordinateurs : affilié(s) à la FMSO (universitaire(s), dont au moins un de rang A).
- Les intervenants : les coordinateurs et les experts universitaires nationaux ou internationaux dans le domaine de la formation.
- Les intervenants non universitaires nationaux ou internationaux ne peuvent animer à la Masterclass qu'après avis favorable de Monsieur le Doyen de la FMSO.

V. DOSSIER DU PROJET DE MASTERCLASS :

Le dossier du projet de Masterclass devra comporter les documents suivants :

1. **Une demande écrite** pour la création d'une Masterclass, au nom de Monsieur le Doyen de la FMSO.
2. **Une fiche signalétique** à télécharger sur le site de la FMSO pour la création de la Masterclass.
3. **Le programme** détaillé de la Masterclass (incluant **le pré-test et le post-test**).
4. **Des mini curriculum-vitae** (maximum 3 pages) de tous les intervenants (coordinateurs et intervenants), justifiant leur expertise dans le domaine de la formation.
5. **L'affiche** de la Masterclass, incluant notamment :
 - les logos de la FMSO et du DPC (disponibles à travers ce lien : <https://urls.fr/w9dcmW>)
 - les frais d'inscription à la formation.
6. **Un argumentaire justifiant les frais d'inscription** exigés, présenté sous forme de demande au nom du Doyen de la faculté de médecine de Sousse.

	CAHIER DES CHARGES DES MASTERCLASS	Réf. :
		IE : Version : V1

VI. DEMARCHE POUR LE DEPOT D'UN PROJET MASTERCLASS

1. Un appel à candidature sera lancé à la fin de chaque année universitaire.
2. Les dossiers de projets de Masterclass, comportant obligatoirement les 6 documents cités ci-dessus, devront être déposés en ligne à l'adresse mail developpement.pro.fmsso@fmsso.u-sousse.tn ainsi qu'en en format papier auprès de la Direction du DPC (secrétariat du centre de développement pédagogique).
3. La réponse sera transmise par mail après la réunion bimensuelle du comité du DPC.

Après validation du projet Masterclass par le comité du DPC et dans une démarche d'excellence, la faculté de médecine de Sousse, recommande fortement aux coordinateurs de faire accréditer leur projet de Masterclass par la commission d'accréditation et de certification Médicale (CACEM) du conseil de l'ordre des médecins tunisiens « CNOM » via ce lien : <http://ordremedecins-centre.org.tn/index.php?id=26> et de se référer au guide de l'accréditation du DPC du médecin.

L'acceptation définitive pour obtenir l'autorisation de mise en œuvre de la Masterclass - après accréditation par la CACEM - revient au Vice-Décanat des affaires professorales et au Doyen de la faculté de médecine de Sousse.

VII. ASPECTS PEDAGOGIQUES DES MASTERCLASS :

Le volume horaire de la formation est au minimum de 16 heures en présentiel (sur au minimum deux journées successives ou séparées). Des unités d'apprentissage en distanciel peuvent être envisagées.

Le contenu de la formation doit obéir à des niveaux taxonomiques élevés des domaines du savoir. L'innovation, l'apprentissage actif centré sur l'apprenant, l'amélioration des pratiques et la collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire devraient être favorisés.

Toutes les Masterclass doivent prévoir une évaluation formative et adaptée à la formation prévue, au début et à la fin de la formation (pré et post-tests).

	CAHIER DES CHARGES DES MASTERCLASS		Réf. :
			IE : Version : V1

Les 5 dernières minutes du programme de la Masterclass seront réservées pour une évaluation anonyme de la Masterclass par les apprenants (un questionnaire élaboré et validé par le VD des affaires professorales, en annexe). Les fiches d'évaluation doivent être remises à la direction du DPC.

VIII. MODALITES DE PAIEMENT :

Les frais d'inscription à une Masterclass sont fixés par le ou les coordinateurs. Ils s'élèvent à un minimum de **150 DT** par candidat, pour les Masterclass de 2 à 3 jours. Pour les Masterclass de **4 jours ou plus**, un supplément minimal de **50 DT/jour** est appliqué. Ces montants n'incluent pas les coûts relatifs aux pauses-café et aux repas.

Le paiement doit être effectué par virement bancaire aux coordonnées suivantes :

- o Intitulé du compte : **Faculté de Médecine de Sousse**
- o Numéro de compte (CCB) : **21 016 016 4047 00283 9 78**
- o Banque : **TSB – Tunisian Saudi Bank**

NB : Aucun remboursement des frais d'inscription n'est possible après le paiement en cas de désistement.

IX. CONDITION DE DEROULEMENT DES MASTERCLASS :

- Toutes les Masterclass devraient être organisées au sein de la FMSO et/ou dans des locaux hospitaliers attachés à la FMSO.
- Les Masterclass doivent respecter les règles de bonnes pratiques déontologiques et le **code éthique de la FMSO** (cf. site de la FMSO : <https://www.medecinesousse.com>).
- Aucune publicité à visée commerciale ne peut être acceptée dans le cadre des Masterclass organisées par la FMSO.
- Les coordinateurs des projets acceptés sont tenus de s'organiser avec la direction du DPC de la FMSO pour les détails logistiques.

	CAHIER DES CHARGES DES MASTERCLASS	Réf. :
		IE : Version : V1

X. CONDITIONS DE VALIDATION D'UNE MASTER CLASS :

L'obtention des certificats de Masterclass est tributaire de **la présence à toute la formation et à la validation des épreuves d'évaluation.**

Les certificats seront co-signés par le doyen et le vice-doyen des affaires professorales après vérification des documents de la rubrique XI par la direction du DPC.

XI. DOCUMENTS A DEPOSER APRES LA MASTERCLASS :

Après la fin de la masterclass, les coordinateurs doivent impérativement envoyer les documents ci-dessous par mail à l'adresse suivante : developpement.pro.fmso@famso.u-sousse.tn

- 1- Procès-Verbal du déroulement de la masterclass.
- 2- Feuille de présence des candidats
- 3- Fiches d'évaluation de la masterclass